

## Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 23 mars 2022

Le vingt-trois mars mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni Salle du Conseil municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

### Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, HABI Hacène, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, LORES Monique, CHIRRANE El Arbi, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, GARROUT Karim, DESROCHES Damien, JUHEL Françoise, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, ESSONE MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, HUTIN Sébastien

### Étaient représenté-e-s :

Mme HACHE Bénédicte	mandat à M. FONDENEIGE Matthias
M. THIAM Mustapha	mandat à M. SAYADI Walid
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M. BANCE Stéphane	mandat à Mme FRANCISOT Amandine
Mme FADLI Hafida	mandat à Mme FONTAINE Sabrina
M. CHALBI Yacin	mandat à M. ID ELOUALI Ali
Mme LANTERNIER Lucie	mandat à M. DRUART Frédéric
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme MARTIN Mélissande	mandat à M. HABI Hacène
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
Mme COHEN Rachel	mandat à M. COELHO Vasco
Mme LUC Nadine	mandat à Mme DESPRES Catherine
M. GUILLAUME Didier	mandat à M. ESSONE MENGUE Terence

Étaient absentes : Mme LEMOINE Nathalie

Secrétaire de séance : Mme LAJILI Yamina

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseiller-ère-s en exercice et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations, Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée l'ordre du jour de la présente séance qui est adopté à l'unanimité. Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 février 2022 est adopté à l'unanimité.

*Après examen des dossiers :*

	<b>Ressources humaines</b>																
22.021	<i>Approuve la convention entre la ville et le Comité des œuvres sociales</i>																
	<i>Approuve l'actualisation du taux horaire de rémunération des agents vacataires du Programme de Réussite Educative</i>																
	<b>Finances/Commande publique</b>																
	<i>Approuve l'affectation de la dotation de solidarité urbaine et du fonds de solidarité de la région Ile de France perçus par la commune en 2021</i>																
	<i>Décide d'actualiser la répartition des crédits de paiement des sept autorisations de programme</i>																
	<i>Décide la cCréation d'une autorisation de programme pour la plantation d'arbres</i>																
	<i>Approuve les taux d'imposition pour l'année 2022 :</i>																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux d'imposition 2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Foncier bâti</td> <td>39,84%</td> </tr> <tr> <td>Foncier non bâti</td> <td>124,75%</td> </tr> </tbody> </table>			Taux d'imposition 2022	Foncier bâti	39,84%	Foncier non bâti	124,75%								
	Taux d'imposition 2022																
Foncier bâti	39,84%																
Foncier non bâti	124,75%																
	<i>Approuve le budget primitif 2021 – Budget principal – chapitre par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, arrêté comme suit :</i>																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">EQUILIBRE BUDGETAIRE</th> <th>DEPENSES</th> <th>RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">BUDGET PRINCIPAL</td> <td>INVESTISSEMENT</td> <td>23 222 670</td> <td>23 222 670</td> </tr> <tr> <td>FONCTIONNEMENT</td> <td>73 900 556</td> <td>73 900 556</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>97 123 226</b></td> <td><b>97 123 226</b></td> </tr> </tbody> </table>			EQUILIBRE BUDGETAIRE		DEPENSES	RECETTES	BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	23 222 670	23 222 670	FONCTIONNEMENT	73 900 556	73 900 556	<b>TOTAL</b>	<b>97 123 226</b>	<b>97 123 226</b>
EQUILIBRE BUDGETAIRE		DEPENSES	RECETTES														
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	23 222 670	23 222 670														
	FONCTIONNEMENT	73 900 556	73 900 556														
	<b>TOTAL</b>	<b>97 123 226</b>	<b>97 123 226</b>														
	<i>Approuve le budget annexe des parkings 2021 – chapitre par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, arrêté comme suit :</i>																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">EQUILIBRE BUDGETAIRE</th> <th>DEPENSES</th> <th>RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">BUDGET ANNEXE DES PARKINGS</td> <td>INVESTISSEMENT</td> <td>406 055</td> <td>406 055</td> </tr> <tr> <td>FONCTIONNEMENT</td> <td>1 004 968</td> <td>1 004 968</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>1 411 023</b></td> <td><b>1 411 023</b></td> </tr> </tbody> </table>			EQUILIBRE BUDGETAIRE		DEPENSES	RECETTES	BUDGET ANNEXE DES PARKINGS	INVESTISSEMENT	406 055	406 055	FONCTIONNEMENT	1 004 968	1 004 968	<b>TOTAL</b>	<b>1 411 023</b>	<b>1 411 023</b>
EQUILIBRE BUDGETAIRE		DEPENSES	RECETTES														
BUDGET ANNEXE DES PARKINGS	INVESTISSEMENT	406 055	406 055														
	FONCTIONNEMENT	1 004 968	1 004 968														
	<b>TOTAL</b>	<b>1 411 023</b>	<b>1 411 023</b>														
	<b>Direction Générale Services Techniques</b>																
	<i>Emet un avis favorable sur la demande environnementale dans le but de réaliser et d'exploiter une unité de désinfection par voie chimique des eaux traitées de la station d'épuration « Seine Amont »</i>																
	<i>Approuve le forfait concernant les frais liés à l'enlèvement des dépôts sauvages et la remise en état de l'espace public.</i>																
	<i>Approuve le renouvellement d'adhésion au Conseil national des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2022</i>																
	<i>Approuve la Signature d'une convention en vue de l'indemnisation de la commune de Choisy-le-Roi pour la plantation d'arbres dans le cadre de la réalisation du tramway T9 par Ile-de-France Mobilités</i>																
	<i>Approuve l'adhésion à l'association COTER NUMERIQUE</i>																
	<b>Prévention et sécurité</b>																
	<i>Approuve la convention de partenariat entre la RATP et la commune de Choisy-le-Roi.</i>																
	<b>Développement Local Citoyenneté</b>																
	<i>Approuve la charte sur les modalités de fonctionnement des conseils de quartiers</i>																
	<b>Habitat</b>																
	<i>Approuve l'avenant au protocole de relogement du projet de renouvellement urbain des navigateurs.</i>																
	<i>Accord sur la garantie d'emprunt au bailleur IMMOBILIERE 3F pour la réhabilitation de 94 logements sis 12, rue Rollin Régnier à Choisy le Roi</i>																
	<b>Urbanisme</b>																
	<i>Approuve la cession à l'amiable de biens communaux Coques Orix 12/14 avenue Jean Jaurès à Choisy le Roi</i>																
	<i>Constata la désaffectation du lot B issu du plan de division de la parcelle cadastrée section Q n° 36 sise 49 bis avenue de la République à Choisy-le-Roi et son déclassement du domaine public de la commune, pour une incorporation dans son domaine privé</i>																
	<b>Administration générale</b>																
	<i>Approuve l'adhésion au SIFUREP (Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne) de la commune de Gagny</i>																

	<i>Approuve le principe de retrait de la commune de Choisy-le-Roi du Syndicat Intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO)</i>
	<i>Décide l'attribution d'un fond d'urgence à l'UNHCR au profit du peuple Ukrainien</i>
	<i>Désigne deux représentants un titulaire et un suppléant pour l'association DRAPO</i>
	Déclare que Monsieur le Maire a rendu compte des décisions L-2122-22 du Code général des Collectivités territoriales

Fait en Mairie à Choisy le Roi, le 28 mai 2022

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

